

LE PATRIMOINE NATUREL DE LA CREUSE

RESULTATS DE L'INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Le patrimoine naturel du département de la Creuse comme celui de la région Limousin est encore vaste et généralement bien conservé.

Sa qualité et son étendue peuvent constituer un atout pour son développement au travers d'un tourisme rural et d'activités de loisirs et de découvertes.

L'INVENTAIRE DES MILIEUX NATURELS

Cet inventaire a été entrepris en 1982 à la demande du ministère de l'Environnement. Il a eu pour objectif la reconnaissance, la description et la localisation des zones naturelles qui présentent un intérêt biologique majeur.

La méthode d'inventaire a été définie au niveau national et standardisée, ce qui permet une gestion informatique des données. Celle-ci est assurée par le Secrétariat de la faune et de la flore, du Muséum national d'histoire naturelle.

En Limousin, le recensement des zones a été réalisé dans un premier temps par l'Association universitaire limousine pour l'étude et la protection de l'environnement et poursuivi par la station universitaire du Limousin, avec la collaboration de nombreux naturalistes bénévoles locaux. La qualité des données a été enfin contrôlée par un Comité scientifique régional.

Les zones inventoriées sont réparties en deux catégories :

— les zones de type I correspondent à des secteurs de petite dimension, caractérisés par un intérêt biologique particulièrement remarquable ;

— les zones de type II sont au contraire de grands ensembles naturels riches et peu modifiés.

La publication des premiers résultats a été effectuée pour le Limousin en 1989.

240 zones ont été inventoriées pour les trois départements de la région, couvrant en totalité 122 300 hectares, ce qui représente environ 7 % du territoire. 77 de ces zones intéressent complètement ou partiellement la Creuse.

Les documents édités comprennent :

— une présentation générale de l'Inventaire régional complétée de quelques statistiques et accompagnée d'une carte de situation des zones à l'échelle du 1/250 000 ;

— un catalogue départemental des zones inventoriées avec un index alphabétique, mais aussi un index par type de milieu, par commune.

Ils ont été largement diffusés, notamment aux administrations chargées de la gestion de l'environnement, aux associations d'étude du milieu, ainsi qu'aux communes concernées.

MILIEUX NATURELS D'INTERET BIOLOGIQUE MAJEUR

Les zones inventoriées dans le département de la Creuse sont classées d'après leur intérêt biologique en trois catégories :

- intérêt majeur (exceptionnel)***
- intérêt moyen (très remarquable)**
- intérêt local (remarquable)*.

Nous nous proposons de présenter ici, par type de milieu, des exemples de zones choisies parmi celles qui sont exceptionnelles ou très remarquables.

Les tourbières

La plus exceptionnelle est la tourbière flottante de l'étang du Bourdeau sur le plateau de Gentioux. C'est le seul milieu naturel actuellement protégé de la Creuse (M. Botineau, A. Ghestem et A. Vilks 1989). Trois plantes protégées (dont deux au plan national) existent dans ce milieu. La plus rare est *Andromeda polifolia*. Le secteur de l'étang du Bourdeau est le seul endroit du Limousin où cette espèce peut être observée. Les deux autres espèces concernées sont des plantes carnivores : *Drosera rotundifolia* et *Utricularia vulgaris*.

Parmi les autres milieux tourbeux inventoriés, citons encore la tourbière d'Auzoux-Auchaize qui se trouve non loin du lac de Vassivière. Elle abrite aussi *Drosera rotundifolia*, mais on y observe encore *Spiranthes estivalis* (protection nationale) et *Lycopodium clavatum* (protection régionale ; M. Botineau, A. Ghestem et A. Vilks 1990).

Enfin dans les monts de Saint-Goussaud, on peut mentionner le fond tourbeux de Friolouse, remarquable en raison du développement exubérant d'une Liliacée de répartition atlantique, *Narthecium ossifragum*. *Drosera rotundifolia* y est aussi présente.

Les étangs et lacs

Dans le Bassin de Gouzon, l'étang des Landes constitue sans doute le milieu naturel le plus exceptionnel de tout le département et peut-être même de la région du Limousin. C'est un étang qui occupe une

cuvette naturelle formée à l'ère tertiaire. Son intérêt biologique est botanique (R. Lugagne, A. Ghestem et A. Vilks 1979) mais surtout ornithologique.

Quatre espèces végétales protégées y ont été recensées : *Gratiola officinalis*, *Utricularia vulgaris*, *Cucubalus baccifer* et *Lysimachia nummularia*.

Parmi les oiseaux nicheurs, il y a lieu de citer plus particulièrement : le héron pourpré, le butor, la marouette ponctuée, les locustelles luscinoïde et tachetée, le busard des roseaux, le faucon hobereau. Le hibou des marais y a été observé nicheur de même que la mésange à moustaches.

Enfin parmi les mammifères, la loutre mérite une mention particulière.

Non loin de là, l'étang de Tête de Bœuf est aussi un étang d'un grand intérêt. Trois plantes protégées dans la région s'y observent : *Hydrocharis morsus ranae*, *Trapa natans* et *Utricularia australis*.

Comme à l'étang des Landes diverses espèces d'oiseaux paludicoles nichent sur l'étang : héron, butor, rousserolles, grèbes, fuligules, etc.

D'autres étangs moins exceptionnels ont été recensés :

— l'étang du Chancelier, seule station du Limousin, où s'observe *Ranunculus lingua* (La grande douve), protégée au plan national.

— l'étang de la Chaume, au Nord-Ouest, est remarquable par quelques espèces rares ou localisées comme *Isoetes tenuissima*, *Drosera intermedia*, *Erica scoparia*. C'est un étang fréquenté par de nombreux oiseaux. Un observatoire ornithologique y a été installé sur la rive nord.

— L'étang de la Ramade en limite est du département, au contact de l'Auvergne, est surtout remarquable par l'abondance et la diversité de son avifaune.

Les lacs de retenue peuvent constituer des milieux intéressants. Certains dont le lac de Lavaud-Gelade méritent d'être mentionnés dans la catégorie des zones de type II au titre de l'avifaune, notamment de passage, mais aussi pour certains aspects de la végétation des rives, landes, tourbières où s'observent *Vaccinium oxycoccus*, *Drosera intermedia* et *rotundifolia*...

Les cours d'eau et vallées

Parmi les vallées du département, la vallée de la Maulde vers Chataignoux-Fafreix représente l'un des exemples les plus remarquables tant du point de vue floristique que faunistique. Deux espèces végétales protégées en Limousin méritent d'être signalées : *Senecio cacaliaster* et surtout *Huperzia selago* (dont c'est la seule station actuellement connue dans la Creuse).

Parmi l'avifaune le circaète a été observé dans l'environnement de la vallée (landes et tourbières). Le cincle plongeur, par contre, fréquente le cours d'eau lui-même.

La vallée de la Beauze, en amont d'Aubusson, est une station botanique assez exceptionnelle par la diversité des espèces dont beaucoup ont des affinités atlantiques et montagnardes (A. Vilks 1991).

Trois sont protégées en Limousin : *Lilium martagon*, *Paris quadrifolia*, *Isopyrum thalictroïdes*. *Gymnocarpium dryopteris* l'est seulement dans la Creuse et la Haute-Vienne.

Les gorges de la Grande Creuse dans le secteur du Bourg d'Hem et d'Anzême forment une vaste zone de près de 500 hectares, intéressante globalement par sa faune et sa flore.

Les éléments floristiques majeurs sont sans conteste : *Asplenium foreziense*, *Scilla autumnalis*, *Hypericum linarifolium*, *Hieracium peleteranum* (espèces protégées en Limousin), *Hippocrepis comosa* (protégée dans la Creuse et la Haute-Vienne), *Digitalis lutea* (protégée dans la Creuse). Citons également d'autres plantes intéressantes, typiques de ce biotope : *Poa palustris*, *Myosoton aquaticum*, *Osmunda regalis*, *Cytisus purgans*, *Buxus sempervirens*, *Scilla lilio-hyacinthus*...

La faune est typique et abondante tant pour les mammifères que pour les oiseaux.

Enfin le site des gorges de la Petite Creuse, vers Malval, a été retenu pour la présence de deux espèces exceptionnelles, protégées dans la Creuse : *Helleborus foetidus*, *Carex pendula*.

Dans la vallée de la Grande Creuse, deux biotopes rocheux ont été inventoriés pour leur intérêt botanique :

— Les rochers de Glénic, où pousse l'espèce *Sempervivum arachnoïdeum* (protégée dans la région). D'autres plantes caractérisent encore ce milieu rupestre : *Cytisus purgans*, *Buxus sempervirens*, *Dianthus carthusianorum*, etc.

— Les rochers de Sainte-Madeleine sur lesquels se trouve une des deux stations limousines de *Festuca spadicea* ; on y rencontre encore *Hypericum linarifolium*. Ces deux espèces sont protégées dans la région du Limousin. Signalons d'autre part *Anthericum liliago*, protégée dans la Creuse et la Haute-Vienne et *Helleborus foetidus* protégée dans la Creuse.

Les landes

Parmi les nombreux milieux classiques de lande existant dans la Creuse, l'un de ceux-ci constitue un ensemble botanique et paysager intéressant dominant la rive est du lac de Vassivière. Il s'agit de la lande du Puy de la Croix près de Masgrangeas. Cette lande a été

acquise récemment par le Conservatoire du littoral en vue de sa protection.

C'est un très bon exemple de lande sèche de type continental à *Calluna vulgaris* et *Genista pilosa* (M. Botineau *et al.*, 1986) qui recèle *Lycopodium clavatum* (espèce en particulière régression et de ce fait protégée en Limousin).

Les milieux forestiers

La forêt de Chabrières présente en certaines stations de hêtraie âgée, une flore assez diversifiée avec des espèces rares pour la région dont *Paris quadrifolia*, *Scilla liliohyacinthus*, *Asperula odorata*, *Veronica montana*, *Euphorbia hyberna* etc.

Le massif de Chabrières est aussi intéressant pour l'avifaune qui est bien typique de ces milieux forestiers anciens, vastes et de relative altitude (rapaces diurnes et nocturnes, pics, bécasse, gros bec...).

La forêt de Drouille, dans la Combraille, en limite est du département, est un massif feuillu ancien, formé de hêtraies et chênaies hêtraies, qui recèle notamment *Polygonatum verticillatum*, protégée au plan régional, ainsi que des oiseaux typiques dont certains, exceptionnels comme l'aigle botté ou le pic noir.

La forêt de la Feuillade est un exemple de sapinière d'origine artificielle mais dont l'aspect semble naturel en raison de ses générations et la présence d'espèces de sous-bois caractéristiques de hêtraie sapinière montagnarde : *Sorbus aria* et *aucuparia*, *Sambucus racemosa*, *Rubus idaeus*, *Vaccinium myrtillus*, *Euphorbia hyberna*, mais aussi *Senecio cacaliaster*, protégée en Limousin.

Parmi les mammifères citons la loutre, le cerf, le chevreuil, le blaireau, le renard, la martre...

La forêt de Blessac forme avec la vallée de Trentloup (affluent de la Creuse) un ensemble assez exceptionnel : on y retrouve *Lilium martagon*, *Paris quadrifolia*, *Isopyrum thalictroïdes*, *Gymnocarpium dryopteris*, déjà signalées précédemment en de très rares stations.

La faune y est caractéristique aussi bien des vallées de cours d'eau rapide (cincle, bergeronnettes, martin-pêcheur) que des bois anciens (divers pics et rapaces).

La forêt d'Espagne, est un massif forestier, installé sur un exceptionnel gisement de gabbro écologisé, traversé par la rivière Vige, qui s'étend à la fois sur la Creuse et la Haute-Vienne. La végétation de sous-bois y est de ce fait particulière, avec des espèces rares comme *Neottia nidus avis*, *Equisetum hiemale*, *Paris quadrifolia*, *Isopyrum thalictroïdes* (protégées en Limousin), *Allium ursinum*, *Hypericum hirsutum*...

La faune y est diversifiée. On y signale la présence de la loutre, du chat sauvage et de nombreux oiseaux caractéristiques des bois.

Les sites à chauves-souris

Dans l'Inventaire du patrimoine naturel figurent encore quelques sites ponctuels qui abritent des colonies d'espèces rares de chauves-souris. Citons :

Deux anciennes mines, la mine du Châtelet (commune de Budelière) et la mine d'or de La Celle-Dunoise où s'observent le grand et le petit rhinolophe fer à cheval et le murin de Daubenton.

L'église de Bord-Saint-Georges où, dans le clocher, vivent d'importantes colonies de pipistrelle commune et de pipistrelle de Kuhl.

EN CONCLUSION

Cet inventaire représente un état momentané des connaissances. Il devrait faire l'objet d'un suivi régulier pour appréhender l'évolution naturelle et les éventuels changements de ces milieux qui pourraient entraîner leur appauvrissement biologique.

Le département de la Creuse n'a sûrement pas été complètement inventorié. De nouveaux sites biologiques sont déjà repérés mais qui n'ont pas encore été inclus dans les documents officiels d'inventaire.

Enfin ce recensement ne constitue pas en soi un instrument de protection. Par contre il apporte des arguments scientifiques permettant de constituer de sérieux dossiers de demande de protection.

A. GHESTEM & A. VILKS.

BIBLIOGRAPHIE

BOTINEAU M., DESCUBES-GOUILLY C., GHESTEM A., VILKS A., 1986 - Les landes sèches acidiphiles du Limousin (Nord-Ouest du Massif Central, France). *Documents phytosociologiques*, NS, X, 97-107, Lille-Camerino.

BOTINEAU M., GHESTEM A., VILKS A., 1989 - Une plante exceptionnelle pour la Creuse : *Andromeda polifolia*. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. et archéol. de la Creuse*, XLII, 2^e fascicule, 209-213.

BOTINEAU M., GHESTEM A., VILKS A., 1990. - Les plantes protégées de la région limousine (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne). *Annales Sci. du Limousin*, 6, 37-44.

LUGAGNE R., GHESTEM A., VILKS A., 1979. - Aperçu sur la végétation de l'Etang des Landes. *Soc. des Sc. nat. et archéol. de la Creuse*, Mém. Hemmer, 133-136, Lecante Imp. Guéret.

Ministère de l'Environnement, 1989. - *Notre Patrimoine Naturel - Limousin* - 1 vol. (15 p.) + 1 carte ht + Annexes Corrèze, Creuse et Haute-Vienne. Secrétariat Faune-Flore du Muséum National d'Histoire Naturelle.

VILKS A., 1991. - *Analyse chorologique de la flore vasculaire du Limousin*. Tome I (mémoire) : 241 p., tome II (illustrations), tome III (annexes) : 117 p. Thèse Doct. ès Sciences Naturelles, Université de Limoges.